

REGLEMENT DE LA COURSE PEDESTRE DU 29/04/2018 DEPART PLACE DES TILLEULS

- **Organisateur** : Présidente BRAY Véronique APEL ST MARTIN- 9 route du soleil levant-79400 St Georges de Noisé.
- **Dossards** : à partir de 8 h 00
- **Départ** : 9 h00
- **Parcours** : 8 kms à 6 € (catégorie autorisée homme et femme, cadet =2001-2002)
25 kms à 15 € (catégorie autorisée homme et femme, junior=1999-2000)
Animation enfants à 10 h, circuit de 600m (enfant jusqu'à 12 ans)
- **Les athlètes mineurs** : doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.
- **Règles sportives** : la compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA
- **Circulation** : La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation et chemin en milieu naturel. **Les coureurs doivent respecter le code de la route.**
- **Accompagnateurs** : interdits sous peine de disqualification.
- **Les coureurs doivent** porter visiblement sur la poitrine et durant toute la compétition le dossard fourni par l'organisation et à la cheville le chronomètre à puce.
- **Les coureurs sans dossard sont interdits sur le parcours.**
- **Ravitaillements et épongeages** : Tout les 5 km.
- **Récompenses** : T-shirt et gobelets. Médaille pour les premiers de chaque catégories ainsi qu'au Scratsha.
- **Assurance** : responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la Mutuelle St Christophe.
- **Responsabilité individuelle accident** : les licenciés FFA, FFCO, FFPM, FFTRI, UNSS ou UGSEL bénéficient de l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- **La sécurité est assuré par** : La Protection civile pour la course du 29/04/2018 « le Barrage »
- **Certificat médical** : **COPIE A REMETTRE LORS DE L'INSCRIPTION**
La participation à une course hors stade est subordonnée à **la présentation d'une licence FFA, FFT, FF orientation, FF pentathlon, UNSS ou UGSEL** en cours de validité ou à **la présentation d'un certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins **d'un an** du jour de la compétition.
- **Droit à l'image** : De part sa compétition, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur tout support, pour une durée illimitée.
- **Annulation** : En cas d'annulation de la manifestation, ou de force majeure, l'organisateur ne versera aucune indemnité.
- **Verre de l'amitié offert à tous les participants.**



Substrat
création, décoration & entretien jardins
vente produits uniques aménagement extérieur
Paysage



Saint-Maixent-L'École

Mon Coach
Fitness

Azay-le-Brûlé